Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 59

chargée de l'examen du postulat de Mme Marlène Bérard : « Pour une place en crèche assurée à un coût abordable »

Présidence :	Mme Feryel KILANI (Les Verts)
Membres présents :	Mme Sima DAKKUS (Les Verts) ; Mme Virginie KYRIAKOPOULOS (Les Verts) ; Mme Caroline DEVALLONNE DINBALI (Soc.) ; Mme Sarah DE DEA (remplace Mme Joëlle RACINE (Soc.)) ; Mme Marlène BERARD (PLR) ; Mme Françoise PIRON (remplace Mme Pauline BLANC (PLR)) ; Mme Klesta KRASNIQI (remplace M. Nicolas HURNI (PLR)) ; Mme Patrizia MORI (UDC)
Membres excusés :	Mme Paola RICHARD DE PAOLIS (Soc.), M. Samson YEMANE (Soc.), M. Jean-Marc BEGUIN (vert'lib.), Mme Sevgi KOYUNCU (EàG)
Représentant de la Municipalité :	M. David PAYOT, directeur d'ENFANCE, JEUNESSE ET QUARTIERS
Invité-e :	M. Bertrand MARTINELI, chef du Service de la petite enfance
Notes de séances	M. Léopold TSCHANZ

Lieu : Bâtiment Chauderon 9, salle de conférence, 5ème étage

Date : 15.01.2025

Début et fin de la séance : 17h01 – 18h30.

La postulante présente son postulat. L'idée est de favoriser la conclusion de conventions entre la Ville de Lausanne et les crèches privées. Elle part du constat que les familles peinent à obtenir une place en crèche et que cela est souvent – en dehors de la disponibilité des places – à cause du prix s'agissant des places en crèche dans le secteur privé. La solution proposée serait donc de mettre en place une aide de la Ville qui, au lieu d'accueillir les enfants au sein de ses propres structures, conclurait des conventions de prise en charge avec les structures privées et paierait la différence de prix à ces structures pour que les enfants puissent être pris en charge au même prix dans la structure privée qu'ils le seraient dans une structure de la Ville. Selon la postulante, cette solution aurait le mérite de coûter moins cher à la Ville de Lausanne que la création de places de crèches propres puisque d'une part la Ville n'aurait plus à devoir investir d'importants montant dans leur création et d'autre part parce que le coût par enfant est plus élevé au sein des structures de la Ville que dans les crèches privées. Elle permettrait en outre de répondre immédiatement au besoin de places en crèche, avec une certaine souplesse puisque la Ville ne prendrait pas d'engagement sur la durée (une famille qui quitterait Lausanne ne bénéficierait plus de cette aide, par exemple).

Monsieur le chef de service expose que selon les constatations qui ont pu être faites lors de la reprise par la Ville de structures privées, il n'y a pas de barème dans le privé. Les salaires peuvent donc être très différents (écart de CHF 500.- à 1000.-) entre des employé-es d'expérience égale.

S'agissant des loyers des locaux, il a été constaté que les prix étaient parfois beaucoup plus élevés que ceux payés par les structures de la Ville. Le seul moyen pour que les structures concernées soient rentables est donc de compenser sur les salaires.

Quoi qu'il en soit, du point de vue de la rentabilité, dans la mesure où les salaires représentent 86% du coût de la structure (privée ou publique) c'est sur eux qu'il y a le plus de pression à la baisse.

La Municipalité ajoute qu'il y a une CCT cantonale pour les métiers de l'enfance qui fixe des salaires minimaux à l'entrée en fonction et qui ensuite propose une évolution salariale. Mais elle n'est pas obligatoire. Il rappelle que, pour l'ensemble des structures subventionnées, la Ville de Lausanne applique ses propres barèmes basés sur le système de rémunération de la Ville, qui sont conformes à cette CCT, même si l'évolution est un peu différente (amplitude moins grande mais progression plus rapide que les barèmes de la CCT).

Un.e commissaire rappelle que dans certains quartiers lausannois, on peut rester jusqu'à 2 ans à attendre une place et que les quartiers du centre-ville et de sous-gare sont saturés ; dans les nouveaux quartiers c'est différent : de nouvelles crèches ouvrent et il y a tout de suite des places. Elle insiste sur le fait que ce sont souvent les femmes qui assument l'absence de place en crèche en arrêtant de travailler. Cette situation représente une perte économique et se ressent à la retraite. Elle rappelle donc l'objectif visé, sur lequel tous les partis s'accordent : avoir une place par enfant. La Municipalité doit donc s'inspirer des bons de garde pour trouver une solution, même si le mot « bons de garde » peut faire peur. Selon elle, on peut compter sur le privé ; les crèches privées ne visent pas seulement à être rentables.

Un.e commissaire demande s'il y a des alternatives aux structures de la Ville et aux structures privées, s'il existe une troisième voie (comme des fondations, des églises, etc.).

La Municipalité répond que cela correspond aux structures privées subventionnées sans but lucratif (fondations, associations) et financées par la Ville.

Il aborde ensuite le sujet du financement fédéral. Il commence par rappeler qu'il y a une initiative parlementaire datant de 2021 qui demande un financement pérenne de l'accueil de jour au niveau fédéral ; il rappelle ensuite que, jusqu'à présent, cela fait plus de 20 ans qu'il y a des aides à l'impulsion – qui ont toujours un caractère limité dans l'enveloppe financière et dans la durée – qui (s'il ne se trompe pas) ont été renouvelées jusqu'à fin 2026. Il continue en expliquant que les Commissions ont travaillé sur ce projet-là et qu'actuellement, le projet retenu par le Conseil des États – qui va donc être examiné par le Conseil national ce début d'année – est un système d'allocations de garde qui se base sur l'organisation des caisses d'allocation familiale et qui prévoit un financement pour toutes les familles ayant une activité professionnelle (avec un montant forfaitaire par jour de garde dans une structure d'accueil collective). Il explique alors que du point de vue vaudois, ce système a plutôt suscité des réticences : 1) parce qu'il questionne le dispositif existant, 2) parce qu'il imagine potentiellement mettre à contribution les employeur-se-s et le canton qui ont déjà une part significative et 3) parce que les caisses d'allocation familiale ne sont pas forcément motivées

importante dans toutes les structures ; elle se dit sceptique à l'égard du fait que cette mixité puisse être mieux atteinte de cette manière-là car elle ne voit pas comment on garantirait qu'il n'y ait pas un tri entre les enfants qui soit fait (de manière indirecte et détournée). Si l'on a le choix, les enfants qui sont porteurs de troubles spécifiques (de type « TSA ») seront évidemment moins pris en charge que ceux qui ne sollicitent pas l'équipe de la même manière. Par conséquent, elle n'est pas sûre que l'on puisse garantir que la structure ne refuse pas un enfant qui peine à s'intégrer dans le groupe, etc. Vu ces risques, auxquels il faudrait pallier par des conditions fixées par la Ville aux structures privées, on en reviendrait finalement à la même situation qu'une structure privée subventionnée. Les structures privées qui sont de bonne intention peuvent déjà aujourd'hui passer en structures privées subventionnées.

Un.e commissaire dit qu'il faudrait justement réfléchir aux conditions (salaire minimum, etc.) en fonction desquelles des subventions pourraient être octroyées par la Ville de Lausanne. Elle se demande alors si ce ne serait pas l'opportunité de voir ce qui se passe dans les structures privées non subventionnées (en termes de conditions de travail notamment, etc.). Pour conclure, elle demande donc si l'on pourrait compléter le présent postulat en soulignant la possibilité de contrôler les conditions de travail au sein de ces structures – via les négociations dont il est question dans le postulat.

La postulante confirme que lier les subventions au respect de tels principes n'est pas incompatible avec la conclusion du postulat. La Municipalité aura une certaine souplesse dans les conventions qu'elle passera avec les structures privées qui devront respecter des exigences (liées aux conditions de travail, etc.). Elle rappelle alors qu'il existe une brochure de la Fédération vaudoise des structures d'accueil de l'enfance (FSAE[2]) dans lequel figure un tableau recensant les salaires moyens par catégories (en fonction des classes) et dit que ce tableau pourrait servir de base de travail, par exemple ; en tout cas, elle rappelle qu'il existe des outils – la statistique et la CCT, pour n'en prendre que deux – pour avancer. Selon elle, une certaine souplesse doit être laissée à la Municipalité pour qu'elle puisse justement intégrer certains critères, tenir compte de différentes situations complexes (avec certains parents et/ou enfants ayant des troubles physiques/psychiques, sachant que c'est extrêmement difficile pour ces familles de trouver une place pour leurs enfants), etc. Pour résumer, elle explique que son idée était d'essayer d'élargir un peu le spectre, sans fermer aucune porte, sans stigmatiser une structure plus qu'une autre, en utilisant les ressources qui sont à notre disposition aujourd'hui, sachant que c'est extrêmement difficile, long et coûteux de mettre en place ces structures. Sachant que les acteurs sont assez connus et qu'ils se connaissent assez bien entre eux, ce ne sera pas si compliqué que ça – en termes de temps et d'énergie – pour le service concerné de prendre contact avec eux. Elle est assez optimiste à propos de la faisabilité de ce qu'elle propose.

À propos de la question sur le nombre de places dans les structures privées non subventionnées par rapport à tout le reste, **la Municipalité** ne connaît pas les chiffres mais rappelle que le Service cantonal de l'accueil de jour des enfants (SCAJE[3]) tient une liste des structures autorisées (privées comme publiques) et que, par conséquent, le nombre de places total est connu. Le nombre de places vacantes est en revanche un chiffre qui, lui, est soumis

[2] https://fsae.ch
[3] https://www.vd.ch/dcirh/service-cantonal-de-laccueil-de-jour-des-enfants-scaje

Un.e commissaire dit que ce serait bien de donner un signal – avec un postulat comme celui-ci – que les crèches privées importent. Quelques structures privées vont peut-être se faire de l'argent là-dessus, mais très difficilement. Pour de très grosses structures, atteindre l'équilibre est déjà compliqué. Le signal qu'il faut envoyer est d'encourager les initiatives privées (en leur donnant un bonus pour s'installer, en les aidant pour le loyer à un moment donné, etc.) tout en étant stricte sur le respect de l'égalité salariale. On a tous et toutes à gagner à ouvrir la porte vers le privé.

Monsieur le chef de service dit que des chiffres de l'OSPES[5] – l'Office du soutien pédagogique et de l'enseignement spécialisé qui alloue des mesures aux enfants (0 – 4 ans) à besoins particuliers – viennent d'être communiqués pour 2024: aucune structure privée n'a eu besoin de faire une demande à l'OSPES en 2024, ce qui veut dire qu'elles ne prennent pas d'enfants à besoins particuliers.

Un.e commissaire dit qu'elle a déjà vu des enfants à besoins particuliers (autistes, phobiques, etc.) de 4 – 5 ans dans des structures privées.

Monsieur le chef de service dit que s'il reprend l'exemple des trois structures lausannoises qu'il a évoquées plus haut, aucune d'entre elles n'accueille d'enfants à besoins particuliers. Il explique que ces structures ne les accueillent pas parce que c'est trop complexe à gérer, qu'elles ne voient pas comment faire. C'est un terrain sur lequel elles ne s'aventurent pas parce qu'aujourd'hui, prendre en charge des enfants ayant des besoins particuliers représente une prise de risque. Cela pose une vraie question d'égalité de traitement.

Un.e commissaire dit qu'elle connaît une grosse structure privée au centre de Lausanne qui accueille des enfants (de 0 à 4 ans) difficiles, compliqués, etc. Selon elle, certaines structures privées « prennent le risque » mais aiment garder une certaine liberté d'action.

Un.e commissaire demande à Monsieur le chef de service à quel point c'est compliqué de transformer les structures privées qui demandent de l'aide en structures publiques et si c'est compliqué de les intégrer au réseau ; elle demande également quelles sont les conditions qu'elles doivent remplir pour pouvoir intégrer ce dernier.

Monsieur le chef de service répond que la Ville a toujours repris des structures privées – mais plutôt associatives que totalement privées – comme l'atteste le centre de vie enfantine de Grancy. Il explique qu'une des structures qui est en difficulté aujourd'hui l'est parce que ses locaux ne répondent plus aux normes et parce qu'elle a perdu des places (et notamment des places de nurserie, qui permettent économiquement aux structures de tenir) ce qui est la conséquence du fait que les locaux n'étaient plus aux normes. Il explique que la Ville de Lausanne ne va donc pas pouvoir reprendre cette structure dans ces locaux puisque la structure vient de perdre son autorisation d'y rester. Il dit qu'aujourd'hui c'est le facteur qui met (très vite) à mal les structures. Il souligne le fait que ce sont des contraintes extrêmement fortes. Il revient alors sur l'exemple de la structure évoquée par la Municipalité dont le problème principal est le coût du loyer. Ce qu'il constate donc aujourd'hui, c'est que ce sont les normes cantonales et le resserrage du cadre cantonal qui mettent à mal les structures. Il dit qu'une des manières que le Service de la petite enfance a d'agir, c'est de proposer à deux acteurs privés (dont l'un ou les deux a/ont des difficultés) de faire un partenariat complètement privé pour sauver les meubles. Il revient alors sur la structure dont il a parlé au début de son

[5] https://www.vd.ch/def/dgeo/direction-pedagogique/ospes

salaires, mais plutôt sur le taux d'occupation, sur les plans de trésorerie, sur la liste d'attente, etc. Il rappelle que les salaires représentent 86% du coût d'une crèche. Il revient alors sur le fait que la commune du Mont-sur-Lausanne est partie sur quelque chose de très large, qu'elle a fait l'expérience du fait que ça ne donne pas la sécurité et que, désormais, elle demande à avoir un cadre extrêmement serré (tout en gardant ce système). Du coup, il dit qu'avec le projet de règlement qui va être mis en discussion au Conseil communal du Mont-sur-Lausanne, il restera – grosso modo – des subventionnés *moins les salaires* ; en effet, quand vous contrôlez le taux d'occupation, le taux de remplissage, la liste d'attente, etc. vous maîtrisez la viabilité économique d'une structure. Il reste alors les salaires qui représentent la marge économiquement. Il termine alors son propos sur l'exemple de Bienne (BE) évoqué par un.e commissaire et rappelle que là-bas non plus il n'y a pas de convention collective sur les salaires ; chaque employeur-se va dans les barèmes indicatifs existants et la différence se fait sur les salaires.

Un.e commissaire rappelle que la gauche sera intransigeante sur les conditions de travail dans les crèches (salaires compris) donc que les conditions fixées dans les conventions avec les structures privées seront exactement les mêmes que celles qui existent actuellement avec les structures privées subventionnées. En revanche, elle souligne avoir donc bien compris qu'avec un tel système, la Ville de Lausanne perdrait les subventions cantonales et se retrouverait donc à devoir financer le 20% supplémentaire de ces places en crèche par rapport à aujourd'hui, ce qui n'aurait aucun sens. Elle explique qu'au regard de ces éléments, cette proposition ne paraît pas faire de sens et qu'il vaudrait dès lors mieux créer des places dans des structures entièrement gérées par la Ville avec le système qui est déjà en place, plutôt que de dépenser beaucoup d'énergie à en créer un autre qui ne présente pas d'avantage.

Un.e commissaire dit que le postulat est important car concerne l'avenir. Elle évoque la nécessité de structures municipales et rappelle que les privés ont une autre philosophie. Elle répète que penser aux enfants est absolument fondamental. Il faut un projet municipal fort sur la question.

Un.e commissaire explique que certaines normes sont parfois un peu rigides. En effet, certaines crèches doivent fermer simplement parce que tel ou tel aménagement intérieur/extérieur ne répond pas aux normes ; elle déplore le fait que quand le Canton vient faire son enquête, il regarde les mètres carrés et ne valorise que très peu le travail du personnel de la crèche. Elle dit qu'en tant que parent, elle aurait plus envie de mettre un enfant dans une crèche où il manque quelques mètres carrés mais où l'équipe est géniale que l'inverse. Par conséquent, elle explique qu'on arrive à certaines absurdités avec cette façon de faire et qu'ils sont en train de repenser ce genre de choses. Elle insiste sur le fait que dans un petit endroit on peut faire du très bon travail et explique que ce qu'elle décrit agace beaucoup les crèches privées (et publiques). Mais elle rappelle que ce postulat ne demande pas au canton de prendre le relais mais demande qu'on cherche des solutions ; il est dommage qu'à cause de ce type de contraintes on ne puisse pas mener cette réflexion jusqu'au bout.

La postulante rappelle que la Ville de Lausanne touche des subventions assez conséquentes de la part du Canton et qu'elle arrive quand même à avoir un coût de la place en crèche qui est plus cher que dans le privé. Selon elle, il y a donc un problème de fonctionnement dans les structures étatiques. C'est objectivement faux de penser que toutes les crèches privées font du *dumping* salarial ; penser cela, c'est priver des familles d'une place sur ce simple motif,

quand on parle de besoins particuliers, il faut voir de quoi on parle ; de plus, elle rejoint l'idée que cela n'est pas toujours possible d'intégrer les enfants ayant des besoins particuliers dans les structures (non pas parce que celles-ci ne le veulent pas mais parce que celles-ci ne répondent pas à ses besoins). Elle termine son propos en disant qu'elle refusera le postulat pour ne pas surcharger le Service de la petite enfance sur des questions qui, selon elle, sont déjà traitées finalement.

Un.e commissaire rappelle qu'un enfant qui ne trouve pas de place en crèche sera gardé par une jeune fille au pair et risque fortement d'être gardé dans des conditions d'insécurité totale. Elle dit qu'elle ne comprend donc pas et n'admet pas qu'en 2025, des enfants soient en danger avec des personnes qui ne sont pas du tout formées.

Un.e commissaire dit qu'à Tirana (capitale de l'Albanie) il y a même des places de crèche de nuit. Selon elle, la Municipalité avance trop lentement sur ce point.

Conclusion de la commission :

Vote : ___5___ oui ___3___ non ___1___ abstention

La commission propose de renvoyer le postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

Lausanne, le 25 février 2025

Le rapporteur/la rapportrice :
Feryel Kilani